

FRAMEWORK AGREEMENT

INSTITUTION NAME ("Institution") NOM DE L'ETABLISSEMENT ("L'Etablissement")	
LIBRARY NAME (if different from Institution) NOM DE LA BIBLIOTHEQUE (si différent de celui de l'Etablissement)	
OCLC SYMBOL (if any) SYMBOLE OCLC (le cas échéant)	
STREET ADDRESS ADRESSE POSTALE	
CITY, STATE, ZIP/POSTAL CODE, COUNTRY VILLE, ETAT, CODE POSTAL, PAYS	
CONTACT PERSON, JOB TITLE PERSONNE A CONTACTER, FONCTION	
TELEPHONE NUMBER, FAX, E-MAIL ADDRESS N° DE TELEPHONE, FAX, ADRESSE E-MAIL	

BILLING ADDRESS or NOTICE ADDRESS (IF DIFFERENT FROM ABOVE)

ADRESSE DE FACTURATION ou ADRESSE DE NOTIFICATION (SI DIFFÉRENTE DE L'ADRESSE CI-DESSUS)

STREET ADDRESS ADRESSE POSTALE	
CITY, STATE, ZIP/POSTAL CODE, COUNTRY VILLE, ETAT, CODE POSTAL, PAYS	
CONTACT PERSON, JOB TITLE PERSONNE A CONTACTER, FONCTION	
TELEPHONE NUMBER, FAX, E-MAIL ADDRESS N° DE TELEPHONE, FAX, ADRESSE E-MAIL	

Is Institution considered exempt from tax in the country in which it is located? Oui Non

L'Etablissement est-il considéré comme exonéré d'impôt dans le pays où il se trouve ?

Signatures follow on next page

Signatures sur la page suivante.

SIGNATURES

SIGNATURES

<p>By signing below, Institution: (1) acknowledges that Institution has read and agrees to the terms of this Agreement, as defined in Section 2 to become effective upon full execution of the Agreement (“Effective Date”); (2) warrants that it has made no unilateral changes to the terms of the Agreement since last received from OCLC; (3) orders access to the Products and Services as specified in this Agreement; and (4) warrants that it has the authority to enter into this Agreement.</p>	<p>En apposant sa signature ci-dessous, l'Etablissement : (1) reconnaît avoir lu et accepté les termes du présent Accord, tels que définis à l’Article 2 des présentes, lesquels entreront en vigueur dès la pleine exécution de l'Accord (« Date d'entrée en vigueur ») ; (2) garantit qu'il n'a apporté aucune modification unilatérale aux termes de l’Accord depuis la dernière version qu’il a reçue de la part d'OCLC ; (3) commande l'accès aux Produits et Services dans les conditions précisées dans le présent Accord ; et (4) garantit qu'il a le pouvoir de conclure le présent Accord.</p>
---	--

Institution

L’Etablissement

OCLC AG

Signature : _____

Nom : _____

Fonction : _____

Date: _____

Signature: _____

Name: _____

Title: _____

Effective Date: _____

Notice Address for Institution

Adresse de notification pour l’Etablissement

Notice Address for OCLC:

Adresse de notification pour OCLC

Nom : _____

E-mail : _____

Name: OCLC, Inc.

Email: legal@oclc.org

Section 1	Incorporating Schedules	Article 1	Incorporation des Annexes
	By marking the box associated with the Products and Services to which this Agreement applies below, Institution hereby subscribes to those Products and Services selected, and agrees to the associated schedule set forth at the links below. Institution may also subscribe to Products and Services by initialing an attached schedule for that Product or Service. Those schedules located at the links associated with the selected Products or Services in the table below and/or any schedules attached hereto are hereby incorporated into this Agreement (the “Schedule” or “Schedules”).		En cochant la case associée aux Produits et Services auxquels s'applique le présent Accord ci-après, l'Etablissement souscrit par la présente aux Produits et Services sélectionnés et accepte l'annexe associée présentée via les liens ci-dessous. L'Etablissement peut également souscrire aux Produits et Services en paraphant une annexe jointe pour ce Produit ou Service. Ces annexes disponibles via les liens associés aux Produits ou Services sélectionnés dans le tableau ci-dessous et/ou les annexes jointes aux présentes sont par la présente incorporées dans le présent Accord (l'« Annexe » ou les « Annexes »).

Products and Services Provided	Associated Schedule
Produits et services fournis	Annexe associée
<input type="checkbox"/> WorldShare® Management Services	Schedule 1 - WMS
<input type="checkbox"/> WorldShare Metadata / OCLC Cataloging	Schedule 2 - WorldShare Metadata / OCLC Cataloging
<input type="checkbox"/> Group Catalog	Schedule 2.A - Group Catalog
<input type="checkbox"/> WorldCat® Discovery Services	Schedule 3 - WorldCat Discovery Services
<input type="checkbox"/> WorldCat® Discovery Services/FirstSearch	Schedule 3.A - WorldCat Discovery Services/FirstSearch
<input type="checkbox"/> WorldShare License Manager	Schedule 4 - WorldShare License Manager
<input type="checkbox"/> WorldShare Collection Evaluation	Schedule 5 – WorldShare Collection Evaluation
<input type="checkbox"/> CONTENTdm®	Schedule 6 - CONTENTdm
<input type="checkbox"/> EZProxy®	Schedule 7 - EZProxy
<input type="checkbox"/> WebDewey®	Schedule 8 - WebDewey
<input type="checkbox"/> OCLC WebJunction®	Schedule 9 - OCLC WebJunction
<input type="checkbox"/> WorldShare Interlibrary Loan Services (“ILL”)	Schedule 10 - WorldShare Interlibrary Loan Services (“ILL”)
Schedule 10.A intentionally omitted	
<input type="checkbox"/> Tipasa®	Schedule 10.B - Tipasa
<input type="checkbox"/> WorldCat.org	Schedule 11 - WorldCat.org
<input type="checkbox"/> WorldCat.org Including Cataloging	Schedule 11.A – WorldCat.org Including Cataloging

Section 2 Scope & Construction	Article 2 Portée et interprétation
<p>This “Agreement”, including the Framework Agreement, the Schedules and the Service Level Agreement attached hereto as Attachment A, establishes the general terms and conditions for the provision of Products and Services. In case of a conflict in terms between the Framework Agreement and any applicable Schedule, the terms and conditions of the Schedule shall prevail. If Institution accepts or executes multiple Framework Agreements with OCLC, the order of precedence for the control of terms shall be (1) a negotiated Framework Agreement representing unique terms between OCLC and Institution, if one exists; (2) the most recently executed or accepted Framework Agreement.</p>	<p>Le présent « Accord », y compris l'Accord-cadre, les Annexes et l'Accord de niveau de service joint aux présentes dans l'Annexe A, établit les conditions générales régissant la fourniture des Produits et Services. En cas de conflit entre les termes de l'Accord-cadre et ceux de toute Annexe applicable, les conditions et modalités de l'Annexe prévaudront. Si l'Etablissement accepte ou exécute plusieurs Accords-cadres avec OCLC, l'ordre de priorité pour l'application des conditions sera (1) un Accord-cadre négocié représentant les conditions uniques existant entre OCLC et l'Etablissement, s'il en existe un ; (2) l'Accord-cadre le plus récemment signé ou accepté.</p>

Section 3 Definitions	Article 3 Définitions
<p>In this Framework Agreement, except as otherwise provided, the following words and expressions shall have the meanings defined below:</p> <p>3.1 Bibliographic Data means all the bibliographic data (including subject data, such as local key words and subject headings), descriptive metadata, relationship metadata and other metadata of the type stored in WorldCat.</p> <p>3.2 Holdings Data means all the ownership and license data in relation to an Institution’s collection (including electronic resources).</p> <p>3.3 Hosted Services means the hosted services made available by OCLC which Institution may access pursuant to this Agreement. The Hosted Services are described in detail in the applicable Product Descriptions but do not include services (including API’s and the like) provided by third parties.</p> <p>3.4 Institution Data means (i) the Holdings Data in relation to Institution’s collection; (ii) all the data that forms part of the library process or the internal operations of the Institution, such as circulation, patron, and acquisition data; and (iii) all other data and content that is produced, sent or reproduced through the Services by the Institution or made available to OCLC in connection with the Services.</p> <p>3.5 Internal Data means Institution Data intended exclusively for internal use by the Institution, subject to the rights granted to OCLC herein.</p> <p>3.6 Product Descriptions means the descriptions of the Products and Services as described in the relevant Schedule for each Product.</p> <p>3.7 Products mean the OCLC software, hardware, and other products licensed to Institution pursuant to this Agreement. The Products are described in detail in the applicable Product Descriptions but do not include products provided by third parties.</p>	<p>Dans le présent Accord-cadre, sauf disposition contraire, les mots et expressions suivants posséderont la signification énoncée ci-dessous :</p> <p>3.1 Données bibliographiques : désigne toutes les données bibliographiques (y compris les données sur les sujets, telles que les mots clés locaux et les en-têtes des sujets), les métadonnées descriptives, les métadonnées de relation et autres métadonnées du type de celles qui sont stockées dans WorldCat.</p> <p>3.2 Données des fonds : désigne toutes les données de propriété et de licence relatives à la collection d’un Etablissement (y compris les ressources électroniques).</p> <p>3.3 Services hébergés : désigne les services hébergés mis à disposition par OCLC et auxquels l'Etablissement peut accéder conformément au présent Accord. Les Services hébergés sont décrits en détail dans les Descriptions de produits applicables mais n'incluent pas les services (y compris les API et autres) fournis par des tiers.</p> <p>3.4 Données de l'Etablissement : désigne (i) les Données des fonds en relation avec la collection de l'Etablissement ; (ii) toutes les données qui font partie du processus de bibliothèque ou des opérations internes de l'Etablissement, telles que les données de circulation, d'abonnés et d'acquisition ; et (iii) toutes les autres données et contenus qui sont produits, envoyés ou reproduits via les Services par l'Etablissement ou mis à la disposition d'OCLC dans le cadre des Services.</p> <p>3.5 Données internes : désigne les Données de l'Etablissement destinées exclusivement à l’usage interne de l'Etablissement, sous réserve des droits accordés à OCLC dans les présentes.</p> <p>3.6 Descriptions de produits : désignent les descriptions des Produits et Services tels que décrits dans l’Annexe concernée pour chaque Produit.</p> <p>3.7 Produits : désigne les logiciels, matériels et autres produits d'OCLC concédés sous licence à l'Etablissement conformément au présent Accord. Les Produits sont décrits en détail dans les Descriptions de produits applicables mais n'incluent pas les produits fournis par des tiers.</p>

<p>3.8 Professional Services means the services that OCLC provides to Institution under this Agreement in connection with the Products or Hosted Services, such as data migration, configuration, consultancy, support, and training.</p> <p>3.9 Services mean the Hosted Services and Professional Services.</p> <p>3.10 Shared Data means the Institution Data made available by Institution to the public or to third parties selected by the Institution (such as other participants or users) or that by its nature is intended for use outside the Institution’s organization, such as Bibliographic Data Holdings Data, and other data not considered Internal Data.</p> <p>3.11 Systems mean the facilities, server(s), equipment, operating software, and connectivity used to provide the Services.</p> <p>3.12 WorldCat means the databases of Bibliographic Data, Holdings Data and related files maintained by OCLC.</p>	<p>3.8 Services professionnels : désigne les services qu'OCLC fournit à l'Établissement en vertu du présent Accord en relation avec les Produits ou les Services hébergés, tels que la migration de données, la configuration, les conseils, l'assistance et la formation.</p> <p>3.9 Services : désigne les Services hébergés et les Services professionnels.</p> <p>3.10 Données partagées : désigne les Données de l'établissement que l'Établissement met à la disposition du public ou de tiers sélectionnés par l'Établissement (tels que d'autres participants ou utilisateurs) ou qui, de par leur nature, sont destinées à être utilisées en dehors de la structure de l'Établissement, telles que les Données bibliographiques, les Données de fonds et autres données non considérées comme des Données internes.</p> <p>3.11 Systèmes : désigne les installations, le ou les serveurs, les équipements, les logiciels d'exploitation et la connectivité utilisés afin de fournir les Services.</p> <p>3.12 WorldCat : désigne les bases de données de Données bibliographiques, de Données de fonds et de fichiers connexes tenues à jour par OCLC.</p>
--	--

Section 4 Products and Services	Article 4 Produits et Services
<p>4.1 General. OCLC will provide Institution those Products and Services to which it subscribes, in accordance with this Agreement and as described in the version of each Product or Service’s respective Product Description. Further information about Products and Services can be found at https://www.oclc.org/en/services.html. Institution shall provide OCLC with the assistance and information OCLC reasonably needs to perform the Services properly or where OCLC otherwise reasonably requests. OCLC shall not be liable for any failure to perform its obligations arising from Institution’s failure to provide such assistance or information.</p> <p>4.2 Modifications. OCLC may change or modify a Product or Service from time to time in its discretion. Such modifications could be due to improvements, variation of the Product and Services to adopt these to market standards or economical business requirements, a change in legal requirements, capacity limits, network security, operability of the server, or the implementation of technical measures in the interests of the proper operation of OCLC. OCLC will take the legitimate interests of the users into consideration in each case. OCLC shall notify Institution should there be any material changes to the respective Product or Service by such means as reasonably determined by OCLC. Any new Product or Service functionality made available by OCLC shall be subject to this Agreement and any additional terms and conditions including applicable fees as OCLC may require Institution to accept prior to use.</p>	<p>4.1 Généralités. OCLC fournira à l'Établissement les Produits et Services auxquels il souscrit, conformément au présent Accord et comme décrit dans la version de la Description de produit concernée de chaque Produit ou Service. De plus amples informations sur les Produits et Services sont disponibles sur https://www.oclc.org/en/services.html. L'Établissement fournira à OCLC l'assistance et les informations dont OCLC aura raisonnablement besoin afin d'exécuter correctement les Services ou lorsque OCLC en fera la demande. OCLC ne sera pas responsable de tout manquement à ses obligations découlant d'un défaut d'assistance ou d'information de la part de l'Établissement.</p> <p>4.2 Modifications. OCLC peut à tout moment et à sa discrétion changer ou modifier un Produit ou un Service. De telles modifications pourront être dues à des améliorations ou à des variations des Produits et Services afin de les adopter aux normes du marché ou à des exigences économiques, à une modification des exigences légales, des limites de capacité, de la sécurité du réseau, de l'opérabilité du serveur ou de la mise en œuvre de mesures techniques dans l'intérêt du bon fonctionnement d'OCLC. OCLC prendra en considération les intérêts légitimes des utilisateurs dans chaque cas. OCLC informera l'Établissement en cas de modification importante du Produit ou Service concerné par les moyens raisonnablement déterminés par OCLC. Toute nouvelle fonctionnalité d'un Produit ou Service mise à disposition par OCLC sera soumise aux dispositions du présent Accord et à toutes les modalités et conditions supplémentaires, en ce compris les frais applicables, qu'OCLC pourra exiger que l'Établissement accepte avant l'utilisation.</p>

<p>4.3 Support. Support services will be provided in accordance with the support service description set forth in the Service Level Agreement. Further information is available at http://www.oclc.org/support/home.en.html. Email and telephone support is available as listed at https://www.oclc.org/en/contacts/support.html.</p> <p>4.4 Limitations. Institution shall only use the Products and Services in accordance with the terms of this Agreement and for the purposes specified in the Product Descriptions.</p>	<p>4.3 Assistance. Les services d'assistance seront fournis conformément à la description du service d'assistance visée dans l'Accord de niveau de service. De plus amples informations sont disponibles sur http://www.oclc.org/support/home.en.html. L'assistance par e-mail et par téléphone est disponible comme indiqué sur https://www.oclc.org/en/contacts/support.html.</p> <p>4.4 Limitations. L'Etablissement n'utilisera les Produits et Services que conformément aux termes du présent Accord et aux fins spécifiées dans les Descriptions de produits.</p>
--	---

Section 5 Ownership and Licenses	Article 5 Propriété et licences
<p>5.1 Ownership.</p> <p>a) OCLC Intellectual Property. OCLC and/or its licensors or suppliers are the exclusive owners of and retain all right, title, and interest (including all copyrights, trademarks, patents, and any other proprietary rights) to the Products, Services, WorldCat, and all other materials produced or provided by OCLC. All rights not expressly granted by OCLC are reserved.</p> <p>b) Institution Data. Institution, and/or its suppliers and affiliates, retains all right, title and interest (including, without limitation, all proprietary rights) to Institution Data, except for rights granted to OCLC and its affiliates under this Agreement. Institution is solely responsible for the accuracy, completeness, and legality of Institution Data. Institution is responsible for obtaining all permission and other rights necessary to provide Institution Data to OCLC. Institution will not provide OCLC with Institution Data that Institution does not have the right to provide for use in connection with the Products or Services.</p>	<p>5.1 Propriété</p> <p>a) Propriété intellectuelle d'OCLC. OCLC et/ou ses concédants de licence ou fournisseurs sont les propriétaires exclusifs et conservent tous les droits, titres et intérêts (y compris tous les droits d'auteur, marques de commerce, brevets et tout autre droit de propriété) sur les Produits et Services ainsi que sur WorldCat et tous les autres supports produits ou fournis par OCLC. Tous les droits non expressément accordés par OCLC sont réservés.</p> <p>b) Données de l'établissement. L'Etablissement, et/ou ses fournisseurs et affiliés, conserve tous les droits, titres et intérêts (y compris, sans limitation, tous les droits de propriété) sur les Données de l'établissement, à l'exception des droits accordés à OCLC et à ses affiliés en vertu du présent Accord. L'Etablissement est seul responsable de l'exactitude, de l'exhaustivité et de la légalité des Données de l'établissement. L'Etablissement est responsable de l'obtention de toutes les autorisations et autres droits nécessaires afin de fournir les Données de l'établissement à OCLC. L'Etablissement ne fournira pas à OCLC les Données de l'établissement que l'Etablissement n'a pas le droit de fournir pour une utilisation en relation avec les Produits ou Services.</p>
<p>5.2 Licenses.</p> <p>a) Products and Services. Subject to the terms of this Agreement and the applicable Schedule(s), Institution's license to use the Products and Services identified in the executed Schedules may be pursuant to a hosted license (for Hosted Services) or a non-hosted license (for Products). For Products paid for by Institution, OCLC grants Institution a nonexclusive, nontransferable license to install and use the Product solely for the noncommercial purposes described in the Product Description and the applicable Schedule. For Hosted Services subscribed to by Institution, OCLC will provide access to the Hosted Service, and if applicable a license to install and use any local software components of the Hosted Service, all solely for the noncommercial purposes described in the Product Description and the applicable Schedule.</p>	<p>5.2 Licences.</p> <p>a) Produits et services. Sous réserve des termes du présent Accords et de la ou des Annexes applicables, la licence de l'Etablissement pour l'utilisation des Produits et Services identifiés dans les Annexes exécutées peut être concédée en vertu d'une licence hébergée (pour les Services hébergés) ou d'une licence non hébergée (pour les Produits). Pour les produits payés par l'Etablissement, OCLC accorde à l'Etablissement une licence non exclusive et non transférable d'installation et d'utilisation du Produit uniquement aux fins non commerciales décrites dans la Description de produit et l'Annexe applicable. Pour les Services hébergés souscrits par l'Etablissement, OCLC fournira l'accès au Service hébergé et, le cas échéant, une licence d'installation et d'utilisation de tout composant logiciel local du Service hébergé, le tout uniquement aux fins non commerciales décrites dans la Description de produit et l'Annexe applicable.</p> <p>b) Données de l'établissement. L'Etablissement accorde à OCLC un droit global, non exclusif, libre de redevance, transférable et</p>

<p>b) Institution Data. Institution grants OCLC a global, non-exclusive, royalty-free, transferable and sub-licensable right to use the Internal Data to the extent necessary for the provision of the Products and Services. Institution grants OCLC, OCLC participants, non-participant users, and OCLC designees a global, perpetual, non-exclusive, royalty-free, transferable, and sub-licensable right to host, reproduce, transmit, store, publish, distribute, modify, create derivative works from, and otherwise use Shared Data. Institution Data shall be supplied to OCLC in a format compatible for use with the Products and Services.</p>	<p>sous-licenciable d'utilisation des Données internes dans la mesure nécessaire à la fourniture des Produits et Services. L'Etablissement accorde à OCLC, aux participants d'OCLC, aux utilisateurs non participants et aux mandataires d'OCLC un droit global, perpétuel, non exclusif, libre de redevance, transférable et sous-licenciable d'héberger, reproduire, transmettre, stocker, publier, distribuer, modifier et créer des œuvres dérivées à partir des Données partagées et d'utiliser les Données partagées de toute autre manière. Les Données de l'établissement doivent être fournies à OCLC dans un format compatible aux fins de leur utilisation avec les Produits et Services.</p>
--	--

Section 6 Term and Termination	Article 6 Durée et résiliation
<p>6.1 Term. This Agreement shall commence on the Effective Date and shall remain in full force and effect for the initial term specified in a pricing document, upon the expiration of which, the Agreement shall renew annually unless terminated according to Section 6.2, or if no such term is specified, the duration that Institution has access to the applicable Products or Services (the "Term"), subject to the earlier termination of this Agreement pursuant to Section 6.2 below.</p>	<p>6.1 Durée. Le présent Accord prendra effet à compter de la Date d'entrée en vigueur et restera de plein effet pendant la durée initiale spécifiée dans un document de tarification, à l'expiration de laquelle l'Accord sera renouvelé chaque année à moins qu'il ne soit résilié conformément aux dispositions de l'Article 6.2, ou si aucune période n'est spécifiée, pour la durée pendant laquelle l'Etablissement a accès aux Produits ou Services applicables (la « Durée »), sous réserve de la résiliation anticipée du présent Accord conformément aux dispositions de l'Article 6.2 ci-dessous.</p>
<p>6.2 Termination. This Agreement or individual Schedules may be terminated in one of the following ways:</p> <p>a) By either party, effective at the end of the initial subscription period, which shall be as set forth in the agreed upon pricing document, or any renewal period, as which shall be as set forth in any renewal notice issued pursuant to Section 7.2, by providing the other party with at least 30 days' prior written notice of its desire to not renew a Product or Service;</p> <p>b) By either party if the other party becomes insolvent, makes a general assignment for the benefit of creditors, suffers or permits the appointment of a receiver for all or a substantial part of its property, is subject to any proceeding under any bankruptcy or insolvency law, or has wound up or liquidated, voluntarily or otherwise;</p> <p>c) By the non-breaching party if a party commits a material breach of its obligations under this Agreement and has not cured such breach or failure within 30 days of receiving written notice from the non-breaching party. OCLC reserves the right, however, to immediately suspend Institution's access to the OCLC Services in the event of Institution's material breach until such time as the material breach is cured; or</p> <p>d) As otherwise explicitly provided in this Agreement.</p>	<p>6.2 Résiliation. Le présent Accord ou les Annexes individuelles peuvent être résiliés de l'une des manières suivantes :</p> <p>a) Par l'une ou l'autre des parties, à compter de la fin de la période d'abonnement initiale, qui sera telle que définie dans le document de tarification convenu, ou de toute période de renouvellement, telle que définie dans tout avis de renouvellement émis conformément aux dispositions de l'Article 7.2, en fournissant à l'autre partie un préavis écrit d'au moins 30 jours de son intention de ne pas renouveler un Produit ou un Service ;</p> <p>b) Par l'une ou l'autre des parties, si l'autre partie devient insolvable, procède à une cession générale au profit des créanciers, fait l'objet de ou permet la nomination d'un séquestre pour la totalité ou une partie substantielle de ses biens, est soumise à une procédure en vertu de toute loi sur la faillite ou l'insolvabilité, ou s'est mise en liquidation ou s'est dissoute, volontairement ou autrement ;</p> <p>c) Par la partie non-défaillante si une partie commet une violation substantielle de ses obligations en vertu du présent Accord et n'a pas remédié à cette violation ou à ce manquement dans les 30 jours suivant la réception d'un avis écrit émanant de la partie non-défaillante. OCLC se réserve toutefois le droit de suspendre immédiatement l'accès de l'Etablissement aux Services d'OCLC en cas de violation substantielle commise par l'Etablissement jusqu'à ce que ladite violation substantielle soit corrigée ; ou</p> <p>d) Selon toute autre disposition explicitement prévue dans le présent Accord.</p>

<p>6.3 Effect of Termination. Termination of this Agreement shall terminate all Schedules, termination of a Schedule will not terminate the Agreement or any other Schedule. Upon termination of this Agreement or any Schedule, the rights granted by OCLC in the applicable Schedule or Agreement are terminated unless otherwise provided in such Schedule. After termination and upon request, OCLC will promptly return or destroy all applicable Institution Data, except however, OCLC may retain Institution Data in back-up files provided that the confidentiality and security obligations contained herein shall apply. OCLC will provide Institution access to Institution Data for 90 days after the effective date of termination, after which, OCLC shall have no obligation to maintain any Institution Data.</p>	<p>6.3 Effet de la résiliation. La résiliation du présent Accord mettra fin à toutes les Annexes, mais la résiliation d'une Annexe ne mettra pas fin à l'Accord ou à toute autre Annexe. Lors de la résiliation du présent Accord ou de toute Annexe, les droits accordés par OCLC dans l'Annexe ou l'Accord applicable seront résiliés, sauf disposition contraire de l'Annexe concernée. Après la résiliation et sur demande, OCLC retournera ou détruira rapidement toutes les Données de l'établissement applicables, étant précisé toutefois qu'OCLC pourra conserver les Données de l'établissement dans des fichiers de sauvegarde à condition que les obligations de confidentialité et de sécurité visées dans les présentes soient respectées. OCLC fournira à l'Etablissement l'accès aux Données de l'établissement pendant 90 jours après la date effective de résiliation, après quoi, OCLC n'aura aucune obligation de conserver les Données de l'établissement.</p>
---	--

Section 7 Fees and Payment Terms	Article 7 Frais et conditions de paiement
<p>7.1 Fees. Institution shall pay the applicable charges based on their agreed upon pricing document. In the absence of an agreed upon pricing document, (i) OCLC's prevailing price for the Products and Services shall govern; and (ii) payments shall be made to OCLC annually; such annual payments will be billed upon the beginning of the applicable subscription period and shall be paid according to the terms stated on the invoice. Fees are exclusive of any taxes and shall be paid in the currency and to the address stated on the invoice. Institution shall pay such tax to OCLC or other entity, as appropriate. Institutions exempt from taxation shall supply a valid exemption certificate upon request. Institution's failure to fully pay any fees or taxes within 60 days after the applicable due date will be deemed a material breach of this Agreement, justifying OCLC's suspension of Products and Services.</p>	<p>7.1 Frais. L'Etablissement paiera les frais applicables sur la base du document de tarification convenu. En l'absence de document de tarification convenu, (i) les tarifs en vigueur d'OCLC pour les Produits et Services prévaudront ; et (ii) les paiements seront versés à OCLC chaque année ; ces paiements annuels seront facturés au début de la période d'abonnement applicable et seront versés selon les conditions indiquées sur la facture. Les frais s'entendent hors taxes et doivent être payés dans la devise et à l'adresse indiquées sur la facture. L'Etablissement doit payer les taxes concernées à OCLC ou à une autre entité, selon le cas. Les établissements exonérés de taxes doivent fournir un certificat d'exonération valable sur demande. Tout défaut de paiement de l'intégralité des frais ou taxes dans les 60 jours suivant la date d'échéance applicable sera considéré comme une violation substantielle du présent Accord par l'Etablissement, justifiant la suspension des Produits et Services par OCLC.</p>
<p>7.2 Price Changes. OCLC reserves the right to change any price/fee, provided that OCLC provides Institution written notice of the change at least 60 days prior to the date the change is to become effective. Notwithstanding the foregoing, OCLC will not change any prices/fees contained in an agreed to price quote or renewal notice prior to the expiration of the quote or renewal notice.</p>	<p>7.2 Changements de prix. OCLC se réserve le droit de modifier tout prix/frais, à condition qu'OCLC informe l'Etablissement par écrit du changement concerné au moins 60 jours avant la date à laquelle ce changement doit entrer en vigueur. Nonobstant ce qui précède, OCLC ne modifiera aucun prix/frais figurant dans un devis ou un avis de renouvellement convenu avant l'expiration dudit devis ou dudit avis de renouvellement.</p>
<p>7.3 Non-refundable. Institution will not be entitled to a refund of any implementation or pre-paid fees under this Agreement unless (i) OCLC terminates the Agreement or a Schedule pursuant to Section 6.2 (a), or (ii) Institution terminates the Agreement or a Schedule pursuant to Section 6.2 (c); in which event, OCLC will refund that portion of fees pre-paid by Institution corresponding to the period after termination.</p>	<p>7.3 Frais non remboursables. L'Etablissement n'aura pas droit au remboursement des frais de mise en œuvre ou des frais prépayés en vertu du présent Accord à moins que (i) OCLC ne résilie l'Accord ou une Annexe conformément aux dispositions de l'article 6.2, alinéa (a), ou que (ii) l'Etablissement ne résilie l'Accord ou une Annexe conformément aux dispositions de l'article 6.2, alinéa (c) ; auquel cas OCLC remboursera la partie des frais prépayés par l'Etablissement correspondant à la période suivant la résiliation.</p>

<p>7.4 Proprietary Information. Institution agrees that OCLC’s pricing information is proprietary to OCLC, and agrees to maintain confidentiality of such proprietary information, as well as any other information which OCLC communicates in writing to be proprietary or confidential, for 3 years from receipt by Institution. It shall not be a violation of this section to disclose information as required by applicable law (including public records acts), valid court order, or legal process.</p>	<p>7.4 Informations exclusives. L'Etablissement reconnaît que les informations de tarification d'OCLC sont la propriété d'OCLC et accepte de préserver la confidentialité de ces informations exclusives, ainsi que de toute autre information qu'OCLC communique par écrit comme étant exclusive ou confidentielle, pendant une durée de 3 ans à compter de leur réception par l'Etablissement. Ne sera pas considéré comme une violation des dispositions du présent article le fait de divulguer des informations conformément aux exigences d’une loi applicable (en ce y compris les lois sur les archives publiques), d’une décision judiciaire valide ou d’une procédure judiciaire.</p>
---	--

Section 8 Disclaimer	Article 8 Limitation de responsabilité
<p>EXCEPT AS EXPRESSLY SET FORTH IN THIS AGREEMENT, THE PRODUCTS AND SERVICES ARE PROVIDED "AS IS" AND OCLC AND ITS THIRD PARTY SUPPLIERS DO NOT MAKE ANY REPRESENTATIONS OR WARRANTIES OF ANY KIND, EXPRESS OR IMPLIED, WITH RESPECT TO THE PERFORMANCE OF THE PRODUCTS OR SERVICES, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, ANY IMPLIED WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, NON-INFRINGEMENT OR ANY IMPLIED WARRANTY ARISING BY USAGE OF TRADE, COURSE OF DEALING OR COURSE OF PERFORMANCE. OCLC MAKES NO REPRESENTATIONS OR WARRANTIES THAT THE PRODUCTS AND SERVICES WILL ALWAYS BE ACCESSIBLE, FREE OF HARMFUL COMPONENTS, ACCURATE OR ERROR-FREE. IN NO EVENT WILL OCLC BE LIABLE FOR ANY LOSS ARISING OUT OF FAILURE OF THIRD PARTY PRODUCTS OR SERVICES OR OTHER EVENTS OUTSIDE OF OCLC’S REASONABLE CONTROL. THIS SECTION WILL NOT APPLY TO DAMAGES THAT CANNOT BE EXCLUDED BY LAW (IN WHICH EVENT THE LIABILITY SHALL BE LIMITED TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED).</p>	<p>SAUF MENTION EXPLICITE CONTRAIRE DANS LE PRESENT ACCORD, LES PRODUITS ET SERVICES SONT FOURNIS « EN L'ETAT » ET OCLC ET SES FOURNISSEURS TIERS NE FONT AUCUNE DECLARATION NI NE DONNENT AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, EN CE QUI CONCERNE LES PERFORMANCES DES PRODUITS OU SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITE MARCHANDE, D'ADEQUATION A UN USAGE PARTICULIER OU D'ABSENCE DE CONTREFAÇON OU TOUTE GARANTIE IMPLICITE DECOULANT DES NEGOCIATIONS OU USAGES COMMERCIAUX OU DE L'EXECUTION DE L'ACCORD. OCLC NE FAIT AUCUNE DECLARATION NI NE DONNE AUCUNE GARANTIE QUE LES PRODUITS ET SERVICES SERONT TOUJOURS ACCESSIBLES, EXEMPTS DE COMPOSANTS NOCIFES, EXACTS OU EXEMPTS DE TOUTE ERREUR. OCLC NE SERA EN AUCUN CAS TENUE RESPONSABLE DE TOUTE PERTE RESULTANT D'UNE DEFAILLANCE DE CES PRODUITS OU SERVICES DE TIERS OU AUTRES EVENEMENTS ECHAPPANT AU CONTROLE RAISONNABLE D'OCLC. LES DISPOSITIONS DU PRESENT ARTICLE NE S'APPLIQUERONT PAS AUX DOMMAGES QUI NE PEUVENT ETRE EXCLUS PAR LA LOI (AUQUEL CAS LA RESPONSABILITE SERA LIMITEE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI).</p>

Section 9 Privacy and Security	Article 9 Confidentialité et sécurité
<p>9.1 Data Security. OCLC has implemented and shall maintain commercially appropriate, reasonable and customary controls to ensure the security, confidentiality, and protection against unauthorized access to, use, or disclosure of Internal Data. Institution shall obtain and maintain all necessary consents from all users for OCLC to provide the Products and Services and for Institution’s and users’ access, monitoring, use, disclosure, and transfer of Internal Data.</p>	<p>9.1 Sécurité des données. OCLC a mis en place et maintiendra des contrôles commercialement appropriés, raisonnables et habituels afin d’assurer la sécurité, la confidentialité et la protection contre tout accès, utilisation ou divulgation non autorisés des Données internes. L'Etablissement devra obtenir et conserver tous les consentements nécessaires de tous les utilisateurs afin qu'OCLC puisse fournir les Produits et Services ainsi que pour l'accès, le contrôle, l'utilisation, la divulgation et le transfert des Données internes par l'Etablissement et les utilisateurs.</p>
<p>9.2 Audit. OCLC will (i) implement administrative, physical, and technical safeguards in accordance with accepted industry practices including conducting audits in accordance with the ISO/IEC 27001 standard (or subsequent comparable</p>	<p>9.2 Audit. OCLC (i) mettra en œuvre des mesures de protection administratives, physiques et techniques conformément aux pratiques reconnues de l'industrie, y compris la réalisation d'audits conformément à la norme ISO/CEI 27001 (ou à une norme ultérieure comparable), et (ii) à la demande raisonnable</p>

<p>standard) and (ii) as reasonably requested by Institution, provide Institution with a copy of the certificate of registration for such standard.</p>	<p>de l'Etablissement, fournira à l'Etablissement une copie de son certificat d'agrément pour cette norme.</p>
<p>9.3 Nondisclosure of Internal Data. OCLC shall hold all Internal Data in strict confidence and with the same standard of care it uses to protect its own information of a similar nature and shall not use Internal Data for any purpose other than to provide the Service or as may be authorized in writing by Institution. OCLC shall not disclose Internal Data to any other party except: (a) to OCLC employees, agents, subcontractors and service providers, to whom Internal Data needs to be disclosed for the purpose of providing the Service; (b) as required by law, or to respond to duly authorized information requests of police and governmental authorities or to comply with any facially valid subpoena or court order; (c) to protect the rights or property of OCLC or OCLC customers, including the enforcement of OCLC agreements or policies governing Institution's use of the Service; (d) to involve and cooperate with law enforcement or the appropriate legal authorities in investigations, and to protect Systems and OCLC's customers, or (e) as authorized by Institution in writing.</p>	<p>9.3 Non-divulgence des Données internes. OCLC devra veiller à ce que toutes les Données internes restent strictement confidentielles et ce avec le même degré de diligence que celui qu'elle déploie afin de protéger ses propres informations de nature similaire, et ne devra pas utiliser les Données internes à d'autres fins que pour fournir le Service ou selon ce qui pourra être autorisé par écrit par l'Etablissement. OCLC ne divulguera les Données internes à aucune autre partie, sauf : (a) aux employés, agents, sous-traitants et prestataires de services d'OCLC auxquels les Données internes doivent être divulguées aux fins de la fourniture du Service ; (b) lorsque la loi l'exige, ou afin de répondre aux demandes d'informations dûment autorisées de la police et des autorités gouvernementales ou afin de se conformer à toute assignation à comparaître ou ordonnance d'un tribunal en apparence valide ; (c) afin de protéger les droits ou la propriété d'OCLC ou des clients d'OCLC, y compris l'application des accords ou des politiques d'OCLC régissant l'utilisation du Service par l'Etablissement ; (d) afin de faire intervenir et de coopérer avec les forces de l'ordre ou les autorités judiciaires appropriées dans le cadre d'enquêtes, et de protéger les Systèmes et les clients d'OCLC, ou (e) selon ce qui est autorisé par l'Etablissement par écrit.</p>
<p>9.4 Prohibitions. Institution expressly warrants that it will not enter, submit, transfer, or store in the Service any of the following types of information: Social Security Numbers (or other national identification numbers), financial account numbers, credit card or debit card numbers. OCLC will have no liability, and Institution expressly releases OCLC from any liability, associated with the loss, theft, disclosure or misuse of such information.</p>	<p>9.4 Interdictions. L'Etablissement garantit expressément qu'il ne saisira, ne soumettra, ne transférera ni ne conservera dans le Service aucun des types d'informations suivants : numéros de sécurité sociale (ou autres numéros d'identification nationaux), numéros de comptes financiers, numéros de carte de crédit ou de débit. OCLC n'aura aucune responsabilité et l'Etablissement dégage expressément OCLC de toute responsabilité liée à la perte, au vol, à la divulgation ou à l'utilisation abusive de ces informations.</p>
<p>9.5 Data Transfer. As part of providing Services, OCLC may store and process Institution Data in any country in which OCLC or its affiliates, parents, subsidiaries, or agents maintain facilities. By using the Service, Institution consents to this transfer, processing, and storage of Institution Data to or by OCLC, its service providers, and affiliates, parents, subsidiaries or agents, over state and international borders as necessary to provide the Service in accordance with OCLC's standard business practices. With regard to personal data of authors, or any other individual, Institution acknowledges that, depending on the individual case, consent of these individuals might be necessary to obtain. Institution will obtain valid consent as far as necessary to fulfill its obligations under this Agreement and enable OCLC to provide the agreed Products and Services under this Agreement.</p>	<p>9.5 Transfert de données. Dans le cadre de la fourniture des Services, OCLC peut stocker et traiter des Données de l'Etablissement dans tout pays dans lequel OCLC ou ses affiliés, sociétés mères, filiales ou agents possèdent des installations. En utilisant le Service, l'Etablissement consent à ce transfert, traitement et stockage des Données de l'Etablissement à OCLC ou par OCLC, ses fournisseurs de services et ses affiliés, sociétés mères, filiales ou agents, au-delà des frontières nationales et internationales si nécessaire afin de fournir le Service conformément aux pratiques commerciales standard d'OCLC. En ce qui concerne les données personnelles des auteurs, ou de toute autre personne, l'Etablissement reconnaît que, selon le cas, il peut être nécessaire d'obtenir le consentement de ces personnes. L'Etablissement obtiendra un consentement valide dans la mesure de ce qui est nécessaire afin de remplir ses obligations en vertu du présent Accord et permettra à OCLC de fournir les Produits et Services convenus en vertu du présent Accord.</p>
<p>7.1 Unauthorized Disclosures. OCLC will notify Institution in the event of a verified breach of Personal Data as provided for in the DPA. If OCLC</p>	<p>7.2 Divulgations non autorisées. OCLC informera l'Etablissement en cas de violation avérée des Données personnelles conformément aux dispositions de l'ATD. Si</p>

<p>notifies Institution of a breach, Institution agrees that it shall be Institution's sole responsibility to determine whether a breach is subject to state, federal or national breach notification laws and requires breach notification ("Breach Notification"). In the event that Institution determines that a breach requires Breach Notification, OCLC agrees that it will reasonably cooperate with Institution in regards to Institution's Breach Notification obligations as specified in the applicable law, including Institution's investigation, enforcement, monitoring, document preparation, Breach Notification requirements, and reporting. Institution shall be solely responsible for notifying all individuals, regulators, or other organizations subject to Breach Notification, however OCLC reserves the right to first review all notifications before they are sent.</p>	<p>OCLC avise l'Etablissement d'une violation, l'Etablissement convient qu'il incombera à l'Etablissement de déterminer si une violation est soumise aux lois étatiques, fédérales ou nationales en vigueur en matière de notification des violations et nécessite une notification de violation (« Notification de violation »). Dans le cas où l'Etablissement déterminerait qu'une violation nécessite une Notification de violation, OCLC accepte de coopérer raisonnablement avec l'Etablissement en ce qui concerne les obligations de l'Etablissement en matière de Notification de violation telles que spécifiées dans la loi applicable, y compris en termes d'enquête, de mise en application, de contrôle, de préparation des documents et d'exigences de Notification de violation de l'Etablissement, ainsi que pour les rapports y afférents. L'Etablissement sera seul responsable de la notification de toutes les personnes physiques, organismes de réglementation ou autres organisations faisant l'objet d'une Notification de violation ; cependant OCLC se réserve le droit d'examiner préalablement toutes les notifications avant leur envoi.</p>
<p>9.6 Data Processing Agreement. To the extent Personal Data from the European Economic Area (EEA), the United Kingdom and Switzerland are processed by OCLC and/or its affiliates, the following shall apply: The terms of the Data Processing Agreement ("DPA") at https://policies.oclc.org/en/privacy/data-privacy-agreements.html are hereby incorporated by reference and shall apply if and to the extent that Institution Data includes Personal Data, as defined in the DPA. To the extent Personal Data from the European Economic Area (EEA), the United Kingdom and Switzerland are processed by OCLC and/or its affiliates, the Standard Contractual Clauses shall apply, as further set forth in and defined by the DPA. For the purposes of the Standard Contractual Clauses, Institution and its applicable Affiliates, as defined by the DPA, are each the data exporter, and Institution's acceptance of this Agreement shall be treated as its execution of the Standard Contractual Clauses and Appendices.</p>	<p>9.7 Accord de traitement des données. Dans la mesure où des Données personnelles de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse sont traitées par OCLC et/ou ses affiliés, les dispositions suivantes s'appliquent : les termes de l'Accord de traitement des données (« ATD ») disponibles sur https://policies.oclc.org/en/privacy/data-privacy-agreements.html sont incorporés aux présentes par renvoi et s'appliquent si et dans la mesure où les Données de l'Etablissement incluent des Données personnelles, telles que définies dans l'ATD. Dans la mesure où des Données personnelles de l'Espace économique européen (EEE), du Royaume-Uni et de la Suisse sont traitées par OCLC et/ou ses affiliés, les Clauses contractuelles types s'appliqueront, comme indiqué et défini en détail par l'ATD. Aux fins des Clauses contractuelles types, l'Etablissement et ses affiliés applicables, tels que définis par l'ATD, sont chacun l'exportateur des données, et l'acceptation par l'Etablissement du présent Accord vaudra exécution des Clauses contractuelles types et des Annexes par ce dernier.</p>

Section 10 Limitation of Liability	Article 10 Limitation de responsabilité
<p>OCLC WILL HAVE NO LIABILITY FOR ANY INDIRECT, CONSEQUENTIAL, EXEMPLARY, SPECIAL, INCIDENTAL, OR PUNITIVE DAMAGES FOR ANY MATTER ARISING FROM OR RELATING TO THIS AGREEMENT OR THE PRODUCTS AND SERVICES, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO ANY UNAUTHORIZED ACCESS TO, OR ALTERATION, THEFT, LOSS, INACCURACY, OR DESTRUCTION OF INFORMATION OR DATA COLLECTED, STORED, DISTRIBUTED, OR MADE AVAILABLE VIA THE PRODUCTS AND SERVICES, INSTITUTION'S USE OR INABILITY TO USE THE PRODUCTS AND SERVICES, ANY CHANGES TO OR INACCESSIBILITY OF THE PRODUCTS AND SERVICES, ANY DELAY OR FAILURE OF THE</p>	<p>OCLC N'ASSUMERA AUCUNE RESPONSABILITE POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, CONSECUTIF, EXEMPLAIRE, SPECIAL, ACCESSOIRE OU PUNITIF POUR TOUTE QUESTION DECOULANT DE OU LIEE AU PRESENT ACCORD OU AUX PRODUITS ET SERVICES, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUT ACCES NON AUTORISE A, OU MODIFICATION, VOL, PERTE, INEXACTITUDE OU DESTRUCTION D'INFORMATIONS OU DONNEES COLLECTEES, STOCKEES, DISTRIBUEES OU MISES A DISPOSITION VIA LES PRODUITS ET SERVICES, L'UTILISATION PAR L'ETABLISSEMENT OU L'INCAPACITE DE L'ETABLISSEMENT A UTILISER LES PRODUITS ET SERVICES, TOUTE MODIFICATION OU INACCESSIBILITE DES PRODUITS ET SERVICES, TOUT RETARD OU DEFAILLANCE DES SERVICES, OU TOUTE PERTE DE</p>

<p>SERVICES, OR FOR LOST PROFITS, OR COSTS OF PROCUREMENT OF SUBSTITUTE GOODS OR SERVICES, EVEN IF OCLC HAS BEEN ADVISED OF THE POSSIBILITY OF SUCH DAMAGES. IN ANY EVENT, OCLC'S LIABILITY TO INSTITUTION FOR ANY REASON AND UPON ANY CAUSE OF ACTION WILL BE LIMITED TO THE AMOUNT INSTITUTION ACTUALLY PAID OCLC FOR THE INDIVIDUAL IMPLICATED OCLC PRODUCTS OR SERVICES COVERED UNDER THIS AGREEMENT OVER THE 12 MONTHS PRIOR TO WHICH SUCH CLAIM AROSE. THIS LIMITATION APPLIES TO ALL CAUSES OF ACTION IN THE AGGREGATE, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, BREACH OF CONTRACT, BREACH OF WARRANTY, NEGLIGENCE, STRICT LIABILITY, MISREPRESENTATIONS, AND OTHER TORTS. FEES UNDER THIS AGREEMENT ARE BASED UPON THIS ALLOCATION OF RISK. THIS SECTION WILL NOT APPLY TO DAMAGES THAT CANNOT BE LIMITED OR EXCLUDED BY LAW (IN WHICH EVENT THE LIABILITY SHALL BE LIMITED TO THE FULLEST EXTENT PERMITTED).</p>	<p>PROFITS OU FRAIS D'ACHAT DE BIENS OU SERVICES DE SUBSTITUTION, MEME SI OCLC A ETE AVISEE DE LA POSSIBILITE DE TELS DOMMAGES. EN TOUT ETAT DE CAUSE, LA RESPONSABILITE D'OCLC ENVERS L'ETABLISSEMENT POUR QUELQUE RAISON ET POUR TOUTE CAUSE D'ACTION QUE CE SOIT SERA LIMITEE AU MONTANT REELLEMENT PAYE PAR L'ETABLISSEMENT A OCLC POUR LES PRODUITS OU SERVICES INDIVIDUELS CONCERNES D'OCLC COUVERTS PAR LE PRESENT ACCORD AU COURS DES 12 MOIS PRECEDANT LA RECLAMATION EN QUESTION. CETTE LIMITATION S'APPLIQUE A TOUTES LES CAUSES D'ACTION DANS LEUR ENSEMBLE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, AU TITRE DE TOUTE RUPTURE DE CONTRAT, RUPTURE DE GARANTIE, NEGLIGENCE, RESPONSABILITE STRICTE, DECLARATION INEXACTE ET AUTRES TYPES DE RESPONSABILITE. LES FRAIS DUS EN VERTU DU PRESENT ACCORD SONT BASES SUR CETTE REPARTITION DES RISQUES. LE PRESENT ARTICLE NE S'APPLIQUERA PAS AUX DOMMAGES QUI NE PEUVENT PAS ETRE LIMITES OU EXCLUS PAR LA LOI (AUQUEL CAS LA RESPONSABILITE SERA LIMITEE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI).</p>
--	--

Section 11 Use of Products and Services	Article 11 Utilisation des Produits et Services
<p>11.1 General. Institution agrees not to use, and not to allow third parties including users to use the Products or Services: (a) to distribute viruses, worms, Trojan horses, corrupted files, or other items of a destructive or deceptive nature; (b) to engage in or promote any unlawful, invasive, infringing, defamatory, or fraudulent activity; (c) to violate, or encourage the violation of, the legal rights of others; (d) to interfere with the use of a Product or Service, or the equipment used to provide Products or Services; (e) to use the Products or Services, or any part thereof, in a manner that violates the terms of service of any other Products or Services; (f) to generate, distribute, publish or facilitate unsolicited mass email, promotions, advertisements or other solicitations ("spam"); (g) to alter, reverse-engineer, interfere with, circumvent, copy, or create a derivative work of, any aspect of the Product or Service (except with the express, written consent of OCLC or applicable law specifically prohibits this restriction); (h) to omit, obscure or hide from any user any notice of a limitation of warranty, disclaimer, copyright, patent, trademark, trade secret or usage limitation or any splash screen or any other terms or conditions intended to be displayed to a user by OCLC or OCLC supplier; or (i) to post, send, or make available software or technical information in violation of applicable export controls laws. Institution agrees that OCLC is authorized to monitor communications into and out of the System to prevent the introduction of viruses or other hostile code, to prevent intrusions, provide support, and to otherwise enforce the terms of this</p>	<p>11.1 Généralités. L'Etablissement s'engage à ne pas utiliser et à ne pas permettre à des tiers, y compris les utilisateurs, d'utiliser les Produits ou Services en vue de : (a) distribuer des virus, vers, chevaux de Troie, fichiers corrompus ou autres éléments de nature destructrice ou trompeuse ; (b) s'engager dans ou promouvoir toute activité illégale, invasive, contrefaisante, diffamatoire ou frauduleuse ; (c) violer ou encourager la violation des droits légaux d'autrui ; (d) interférer avec l'utilisation d'un Produit ou Service, ou de l'équipement utilisé afin de fournir des Produits ou Services ; (e) utiliser les Produits ou Services, ou toute partie de ceux-ci, d'une manière qui enfreint les conditions de service de tout autre Produit ou Service ; (f) générer, distribuer, publier ou faciliter l'envoi d'e-mails en masse, de promotions et de publicités non sollicités ou d'autres sollicitations (« spam ») ; (g) modifier, désosser, interférer avec, contourner, copier ou créer une œuvre dérivée de tout aspect du Produit ou Service (sauf avec le consentement exprès et écrit d'OCLC ou si une loi applicable interdit spécifiquement cette restriction) ; (h) omettre, occulter ou cacher à tout utilisateur tout avis de limitation de garantie, d'exclusion de responsabilité, de droit d'auteur, de brevet, de marque, de secret commercial ou de limitation d'utilisation ou tout texte d'écran de démarrage ou toute autre condition ou disposition destinés à être affichés à l'intention d'un utilisateur par OCLC ou tout fournisseur d'OCLC ; ou (i) publier, envoyer ou mettre à disposition des logiciels ou des informations techniques en violation des lois applicables en matière de contrôle des exportations. L'Etablissement accepte le fait qu'OCLC est autorisée à surveiller les communications entrant et sortant du Système afin d'empêcher l'introduction de virus ou de tout autre code hostile, d'empêcher toute intrusion, de fournir une assistance et d'appliquer de toute autre manière les termes du présent Accord. L'Etablissement accepte de</p>

<p>Agreement. Institution agrees to reimburse OCLC for all reasonable and verifiable costs associated with OCLC's compliance with governmental requests relating to Institution or Institution Data, including, but not limited to, warrants, subpoenas, and judicial orders. Notwithstanding the foregoing and to the extent permitted by law and law enforcement, OCLC will make reasonable efforts to notify Institution when a disclosure of Institution Data has or is to be made.</p>	<p>rembourser à OCLC tous les coûts raisonnables et vérifiables engagés par OCLC afin de répondre aux demandes des autorités publiques relatives à l'Etablissement ou aux Données de l'Etablissement, y compris, mais sans s'y limiter, dans le cadre de tout mandat de justice, assignation à comparaître et ordonnance judiciaire. Nonobstant ce qui précède et dans la mesure permise par la loi et par l'application de la loi, OCLC devra produire des efforts raisonnables afin d'informer l'Etablissement dès lors qu'une divulgation de Données de l'Etablissement s'est produite ou doit se produire.</p>
<p>11.2 Credentials. Institution shall exercise all commercially reasonable efforts to prevent unauthorized use of the Products and Services and is solely responsible for any and all use, including unauthorized use, of the Products and Services initiated using Institution's credentials. Institution shall immediately notify OCLC of a suspected or actual loss, theft or disclosure of any credentials and of any unauthorized use of a Product or Service. Should OCLC become aware of unauthorized use of Institution's credentials or unauthorized access to a Product or Service, OCLC <u>may</u> notify Institution and deactivate affected credentials. OCLC will provide Institution with administrative credentials to access and use the applicable Product or Service. Institution is responsible for authorizing user access to the Products or Services, assigning privileges, and creating, maintaining, and terminating accounts.</p>	<p>11.2 Identifiants. L'Etablissement devra déployer tous les efforts commercialement raisonnables afin d'empêcher toute utilisation non autorisée des Produits et Services et sera seul responsable de toute utilisation, y compris de toute utilisation non autorisée, des Produits et Services initiée à l'aide des identifiants de l'Etablissement. L'Etablissement devra immédiatement informer OCLC de toute perte, vol ou divulgation présumés ou avérés de tout identifiant et de toute utilisation non autorisée d'un Produit ou d'un Service. Si OCLC prend connaissance d'une utilisation non autorisée des identifiants de l'Etablissement ou d'un accès non autorisé à un Produit ou à un Service, OCLC <u>pourra</u> en informer l'Etablissement et désactiver les identifiants concernés. OCLC fournira à l'Etablissement les identifiants administratifs pour l'accès à et l'utilisation du Produit ou du Service applicable. L'Etablissement a la responsabilité d'autoriser l'accès des utilisateurs aux Produits ou Services, d'attribuer des privilèges, et de créer, gérer et résilier les comptes.</p>
<p>11.3 Enforcement by OCLC. OCLC reserves the right to: (i) investigate any violation of this Section or misuse of Products or Services; (ii) enforce this Section; and (iii) remove or disable access, screen, or edit any Institution Data that violates these provisions. Without limitation, OCLC also reserves the right to report any activity (including the disclosure of appropriate Institution Data) that it suspects violates any law or regulation to appropriate law enforcement, regulators, or other appropriate third parties. OCLC may cooperate with appropriate law enforcement by providing network and systems information related to allegedly illegal or harmful content. VIOLATION OF THIS SECTION MAY RESULT IN THE SUSPENSION OF OCLC SERVICES AND SUCH OTHER ACTION AS OCLC REASONABLY DEEMS APPROPRIATE. REPEATED OR WILLFUL VIOLATION OF THIS SECTION MAY, IN OCLC'S SOLE DISCRETION RESULT IN THE TERMINATION OF THE AGREEMENT, ANY SCHEDULE, OR OCLC SERVICE.</p>	<p>11.3 Application par OCLC. OCLC se réserve le droit : (i) d'enquêter sur toute violation du présent Article ou sur toute utilisation abusive des Produits ou Services ; (ii) de faire appliquer les dispositions du présent Article ; et (iii) de supprimer ou désactiver l'accès, analyser ou modifier les Données de l'établissement qui enfreignent les présentes dispositions. Sans limitation, OCLC se réserve également le droit de signaler toute activité (y compris la divulgation de Données de l'Etablissement appropriées) qu'elle soupçonne d'enfreindre une loi ou un règlement aux forces de l'ordre, aux régulateurs ou à d'autres tiers appropriés. OCLC pourra coopérer avec les forces de l'ordre appropriées en fournissant des informations sur le réseau et les systèmes liés aux contenus prétendument illégaux ou préjudiciables. TOUTE VIOLATION DU PRESENT ARTICLE POURRA ENTRAINER LA SUSPENSION DES SERVICES D'OCLC AINSI QUE TOUTE AUTRE MESURE QU'OCLC JUGERA RAISONNEMENT APPROPRIEE. TOUTE VIOLATION REPETEE OU VOLONTAIRE DU PRESENT ARTICLE POURRA, A LA SEULE DISCRETION D'OCLC, ENTRAINER LA RESILIATION DE L'ACCORD, DE TOUTE ANNEXE OU DE TOUT SERVICE D'OCLC.</p>

Section 12 Warranties	Article 12 Garanties
<p>OCLC warrants that any Professional Services will be performed in a professional and workman-like manner and that, when operated in accordance with the Product Description, the Products and Hosted Services will be</p>	<p>OCLC garantit que tous les Services professionnels seront exécutés de manière professionnelle et selon les règles de l'art et que, s'ils sont utilisés conformément à la Description de produit, les Produits et Services hébergés seront en mesure de fonctionner pour l'essentiel</p>

<p>capable of performing substantially in accordance with the functional specifications set forth in such Product Description. If any Products or Services fail to comply with the warranty set forth above, OCLC will make reasonable efforts to correct the noncompliance provided that OCLC is given notice of the noncompliance within 30 days and OCLC is able to reproduce the noncompliance. If OCLC is unable to correct the noncompliance, Institution may terminate the Schedule for the relevant Product or Hosted Service in accordance with Section 6.2(c) and, as its sole remedy, will be entitled to a refund of an equitable portion of fees paid for the relevant Product or Hosted Service after such noncompliance was reported. OCLC and Institution each warrant that its entry into this Agreement does not violate any other agreement to which it is a party, and that its performance under this Agreement will be in conformance with all applicable laws and government rules and regulations. Institution warrants that it possesses all rights necessary to enter into this Agreement and grants the rights described in this Agreement such that OCLC will not infringe upon or otherwise violate any intellectual property rights or other rights of a third party or violate any laws by exercising the rights and licenses granted under this Agreement. To the extent permitted by law, Institution hereby indemnifies OCLC from any such claims in this respect.</p>	<p>conformément aux spécifications fonctionnelles énoncées dans la Description de produit concernée. Si des Produits ou Services ne sont pas conformes à la garantie énoncée ci-dessus, OCLC produira des efforts raisonnables afin de corriger cette non-conformité sous réserve qu'OCLC soit informée de cette non-conformité dans les 30 jours et qu'OCLC soit en mesure de reproduire cette non-conformité. Si OCLC n'est pas en mesure de corriger cette non-conformité, l'Etablissement pourra résilier l'Annexe du Produit ou du Service hébergé concerné conformément aux dispositions de l'Article 6.2, alinéa (c) et, à titre de recours unique, aura droit au remboursement d'une partie équitable des frais payés pour le Produit ou le Service hébergé concerné après que cette non-conformité a été signalée. OCLC et l'Etablissement garantissent que la conclusion par leurs soins du présent Accord ne viole aucun autre accord auquel ils sont parties, et que son exécution aux termes des présentes sera conforme à toutes les lois et réglementations gouvernementales applicables. L'Etablissement garantit qu'il possède tous les droits nécessaires afin de conclure le présent Accord et accorde les droits décrits dans le présent Accord de sorte qu'OCLC n'enfreindra ni ne violera de toute autre manière les droits de propriété intellectuelle ou autres droits d'un tiers ni ne violera aucune loi en exerçant les droits et en utilisant les licences concédées en vertu du présent Accord. Dans la mesure permise par la loi, l'Etablissement garantit OCLC contre toute réclamation à cet égard.</p>
--	---

Section 13 General	Article 13 Dispositions générales
<p>13.1 OCLC Membership. As a subscriber to OCLC's Services and Products as described in this Agreement, Institution – and each library owned or operated by Institution – may be eligible for membership in the OCLC cooperative. Membership qualifications for the OCLC cooperative can be found at http://www.oclc.org/content/dam/oclc/membership/Membership-Criteria-FY15.pdf. If Institution's subscription qualifies it as a member, Institution permits OCLC Member Relations to contact its library staff directly in separate communications, to provide new member information regarding voting and updates, Member groups, councils, and events, for OCLC Global and Regional Councils specific to Institution's region. As a member, Institution agrees to abide by the requirements and policies applicable to OCLC members.</p>	<p>13.1 Adhésion à OCLC. En tant qu'abonné aux Services et Produits d'OCLC tels que décrits dans le présent Accord, l'Etablissement - et chaque bibliothèque détenue ou exploitée par l'Etablissement - peut devenir membre de la coopérative OCLC. Les conditions d'adhésion à la coopérative OCLC sont consultables à l'adresse suivante : http://www.oclc.org/content/dam/oclc/membership/Membership-Criteria-FY15.pdf. Si l'abonnement de l'Etablissement lui confère la qualité de membre, l'Etablissement autorise le service des Relations avec les Membres d'OCLC à contacter directement le personnel de sa bibliothèque dans le cadre de communications séparées, afin de fournir aux nouveaux membres des informations sur les votes et les mises à jour, les groupes de Membres, les conseils, ainsi que les événements, pour les Conseils mondiaux d'OCLC et les Conseils régionaux spécifiques à la région de l'Etablissement. En tant que membre, l'Etablissement accepte de se conformer aux exigences et politiques applicables aux membres d'OCLC.</p>
<p>13.2 No Assignment. Institution may not assign, without the prior written consent of OCLC, any rights, duties, or obligations under this Agreement to any person or entity, in whole or in part.</p>	<p>13.2 Absence de cession. L'Etablissement ne peut céder, sans le consentement préalable écrit d'OCLC, aucun droit, responsabilité ou obligation en vertu du présent Accord à toute personne ou entité, en tout ou en partie.</p>
<p>13.3 Independent Contractors. The relationship of the parties is that of independent contractors, and no agency, employment, partnership, joint venture, or any other relationship is created by this Agreement.</p>	<p>13.3 Entrepreneurs indépendants. La relation des parties est une relation entre entrepreneurs indépendants, et aucune relation de mandat, d'emploi, de partenariat, de coentreprise ni aucune autre relation n'est créée par le présent Accord.</p>
<p>13.4 Force Majeure. Neither party shall be responsible for losses or damages to the other occasioned by</p>	<p>13.4 Force majeure. Aucune des parties ne sera responsable des pertes ou dommages occasionnés à l'autre partie par des</p>

<p>delays in the performance or the non-performance of any of said party's obligations (other than the obligation to make payments when due) when caused by acts of God, acts of the other party or any other cause beyond the control of said party and without its fault or negligence.</p>	<p>retards d'exécution ou par la non-exécution de l'une quelconque des obligations de ladite partie (autre que l'obligation d'effectuer les paiements à l'échéance) lorsqu'ils sont causés par des catastrophes naturelles, des actions de l'autre partie, ou par toute autre cause indépendante de la volonté de ladite partie et sans faute ou négligence de celle-ci.</p>
<p>13.5 Non-Waiver. A failure or delay in enforcing an obligation under this Agreement does not prevent enforcement of the provision at a later date. A waiver of a breach of one obligation does not amount to a waiver of any other obligation, and it will not prevent a party from subsequently requiring compliance with that obligation.</p>	<p>13.5 Absence de renonciation. Tout manquement ou retard à exiger le respect d'une obligation en vertu du présent Accord n'empêchera pas la mise en application de la disposition concernée à une date ultérieure. Toute renonciation à faire valoir la violation d'une obligation ne vaudra pas renonciation à faire valoir la violation d'une autre obligation et n'empêchera pas une partie d'exiger ultérieurement le respect de cette obligation.</p>
<p>13.6 Severability. If any provisions of this Agreement shall be found by any court of competent jurisdiction to be invalid or unenforceable, the invalidity or unenforceability of such provision shall not affect the other provisions of this Agreement.</p>	<p>13.6 Autonomie des dispositions. Si l'une des dispositions du présent Accord est jugée invalide ou inapplicable par un tribunal compétent, l'invalidité ou l'inapplicabilité de cette disposition n'affectera pas les autres dispositions du présent Accord.</p>
<p>13.7 Entire Agreement. This Agreement and any Schedules constitute the complete agreement between the parties and supersedes and replaces all prior agreements, oral and written, between the parties relating to the subject matter of this Agreement. If Institution's accounting representatives require the use of a purchase order to facilitate payment for Products and Services contemplated in this Agreement, Institution agrees any and all terms and conditions contained in such purchase order are null and void, and do not apply to this Agreement. OCLC will provide invoices in response to purchase orders solely to facilitate payment and for the convenience of Institution; in no case, however, will OCLC's issuance of an invoice constitute an acceptance of terms contained in a purchase order. OCLC provides Services and Products to Institution solely pursuant to this Agreement; OCLC shall never provide Services or Products pursuant to, or as a result of, a purchase order. Except as otherwise provided herein, this Agreement may not be amended or supplemented except in a writing duly executed by both parties.</p>	<p>13.7 Intégralité de l'accord. Le présent Accord et les Annexes constituent l'intégralité de l'accord conclu entre les parties, et annule et remplace tous les accords antérieurs, oraux et écrits, conclus entre les parties relativement à l'objet du présent Accord. Si les représentants comptables de l'Etablissement exigent l'utilisation d'un bon de commande afin de faciliter le paiement des Produits et Services envisagés dans le présent Accord, l'Etablissement accepte que toutes les modalités et conditions visées dans ce bon de commande soient nulles et non avenues et ne s'appliquent pas au présent Accord. OCLC fournira des factures en réponse aux bons de commande uniquement afin de faciliter le paiement et pour les besoins de l'Etablissement ; en aucun cas, cependant, l'émission d'une facture par OCLC ne vaudra acceptation des conditions visées dans un bon de commande. OCLC fournit des Services et des Produits à l'Etablissement uniquement en application du présent Accord ; OCLC ne fournira jamais de Services ou de Produits conformément à ou à la suite d'un bon de commande. Sauf indication contraire dans les présentes, le présent Accord ne peut être modifié ou complété que par un document écrit dûment signé par les deux parties.</p>
<p>13.8 Notice. Except as stated elsewhere in the Agreement all notices shall be in writing and shall be deemed sufficient if received by a party via e-mail to the e-mail address for such party set forth in Section 1 and/or in this Section 13.8 or or by such other means as has been agreed by the parties in writing.</p> <p><i>Notice Address for OCLC: E-mail: legal@oclc.org</i></p>	<p>13.8 Avis. Sauf indication contraire dans le présent Accord, tous les avis seront notifiés par écrit et seront réputés suffisants s'ils sont reçus par une partie par e-mail à l'adresse email de ladite partie indiquée à l'Article 1 et/ou dans le présent Article 13.8, ou par tout autre moyen convenu par les parties par écrit.</p> <p><i>Adresse d'envoi des avis destinés à OCLC : E-mail : legal@oclc.org</i></p>
<p>13.9 Counterparts and Signatures. This Agreement may be executed in counterparts and/or via</p>	<p>13.9 Exemplaires et signatures. Le présent Accord peut être exécuté en plusieurs exemplaires et/ou par télécopie ou copie</p>

<p>facsimile transmission or electronic copy, any one or form of which will be deemed to constitute an original, but all of which will constitute one instrument. Any signature (including any electronic signature, symbol or process attached to, or associated with, a contract or other record and adopted by a Person with the intent to sign, authenticate or accept such contract or record) hereto or to any other contract, record, certificate, or other document related to this Agreement, and any contract formation or record-keeping through electronic means shall have the same legal validity and enforceability as a manually executed signature or use of a paper-based recordkeeping system.</p>	<p>électronique, dont chacun, et sous l'une quelconque de ces formes, sera réputé constituer un original, mais dont l'ensemble constituera un seul et même instrument. Toute signature (y compris toute signature électronique, symbole ou processus attaché ou associé à un contrat ou autre document et adopté par une personne avec l'intention de signer, authentifier ou accepter un tel contrat ou document) apposée sur les présentes ou sur tout autre contrat, document, certificat ou autre documentation liée au présent Accord, et toute formation de contrat ou enregistrement de documents par des moyens électroniques auront la même validité juridique et la même force exécutoire qu'une signature exécutée manuellement ou que l'utilisation d'un système d'enregistrement de documents sur papier.</p>
<p>13.10 Governing Language. This Agreement is drafted in the English language. Each party accepts and approves the English language version of the Agreement signed by both parties as controlling in any dispute between the parties arising from or related to the Agreement.</p>	<p>13.10 Langue de référence. Le présent Accord est rédigé en anglais. Chaque partie accepte et approuve la version anglaise de l'Accord signé par les deux parties comme étant la version de référence pour tout différend entre les parties découlant de ou lié à l'Accord.</p>

<p>Section 14 Special Terms for Group Orders Only</p>	<p>Article 14 Conditions spéciales pour les commandes de groupe uniquement</p>
<p>Where a lead institution in a consortium (the “Group Administrator”) is ordering on behalf of itself and other consortium members, this Section applies:</p>	<p>Lorsqu'un Etablissement chef de file d'un consortium (l'« Administrateur du groupe ») passe une commande en son nom et au nom d'autres membres de ce consortium, l'Article s'applique :</p>
<p>14.1 Ordering. Group Administrator may order the Service on behalf of consortium members by completing the relevant portions of the agreed upon pricing or order document and agreeing to this Agreement. Group Administrator also orders and allocates authorizations and passwords for the Service on behalf of consortium members listed on the agreed upon pricing or order document. Group Administrator is not a buyer of the Service for resale. Any material change in group membership or group participation may result in commensurate changes in the fees for the applicable Service.</p>	<p>14.1 Commandes. L'Administrateur du groupe peut commander le Service au nom des membres du consortium en remplissant les parties pertinentes du document de tarification ou de commande convenu et en acceptant le présent Accord. L'Administrateur du groupe commande et attribue également les autorisations et les mots de passe pour le Service au nom des membres du consortium figurant sur le document de tarification ou de commande convenu. L'Administrateur du groupe n'est pas un acheteur du Service en vue de sa revente. Tout changement important en termes d'appartenance à un groupe ou de participation à un groupe peut entraîner des changements proportionnels quant aux frais dus pour le Service concerné.</p>
<p>14.2 Consortium Member's Agreement. Group Administrator warrants, as the consortium agent, that it is authorized to and hereby binds consortium members to this Agreement and shall indemnify OCLC from all loss, expense and damage arising from a breach of such warranty. Group Administrator shall provide each consortium member with a copy of this Agreement prior to Product and Service activation. Each order for consortium members shall constitute a binding contract between OCLC and the consortium member.</p>	<p>14.2 Accord des membres du consortium. L'Administrateur du groupe garantit, en tant qu'agent du consortium, qu'il est autorisé à lier, et lie par la présente, les membres du consortium au présent Accord, et qu'il indemnifera OCLC contre toute perte, dépense et dommage découlant d'une violation de cette garantie. L'Administrateur du groupe devra fournir à chaque membre du consortium une copie du présent Accord avant l'activation du Produit ou du Service concerné. Chaque commande passée pour un membre du consortium constitue un contrat contraignant entre OCLC et ce membre du consortium.</p>
<p>14.3 Payment by Group Administrator. Group Administrator shall be liable for paying to OCLC all charges and applicable taxes for consortium</p>	<p>14.3 Paiement par l'Administrateur du groupe. L'Administrateur du groupe sera responsable du paiement à OCLC de tous les frais et taxes applicables aux membres du</p>

members for the Products and Services in accordance with the terms of this Agreement.	consortium pour les Produits et Services conformément aux termes du présent Accord.
14.4 Non-exclusivity. Nothing herein shall limit OCLC's right to distribute any Products or Services independent of Group Administrator.	14.4 Non-exclusivité. Rien dans les présentes ne limitera le droit d'OCLC de distribuer des Produits ou Services indépendamment de l'Administrateur du groupe.